



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 35/10

Objet

Adoption du règlement de service du réseau TGD

Secrétaire de séance

Gérard MARECHAL

Rapporteur

Claude CHALON

Conseil Communautaire
25 Mars 2010
Abergement-la-Ronce – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 84

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 89

Date de la convocation : 09 mars 2010

Date de publication : 09 avril 2010

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard suppléée par N. Ferreira de Souza, J.L. Bouchard, D. Bernardin, T. Gauthray-Guyenet suppléé par JM. Mignot, B. Chevaux, E. Tavernier, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader suppléé par J. Le Bail, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par B. Robe, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, C. Di Caro suppléée par O. Gremion, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, D. Clerc, C. Quillet, C. Creuze suppléée par E. Rauscher, P. Epinat, JP. Fichère, JB. Gagnoux, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezeraï suppléée par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet suppléé par B. Chatillon, J. Thurel, JM. Diètre suppléé par K. Mathiot, M. Gauthier, A. Courderot, A. Alonzo, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard-Ongenaed suppléée par F. Serrurot, F. Perchat, G. Maréchal, F. David, J. Hubert, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch suppléé par A. Mayot, M. Richard, M. Hoffmann, D. Ecartot, C. Arnoud, C. Bourgeois-République, P. Nasom, JC. Lambert, B. Javourez

Délégués absents ayant donné procuration : B. Guerrin à M. Ecartot, J. Petit à D. Sciquot-Bérodier, A. Chollat à P. Sautrey, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert, R. Curly à M. Giniès

Délégués absents non suppléés et non représentés: G. Michaud, P. Monnet, F. Saudon, P. Jacquot, G. Coutrot, G. Ginot, JF. Dumont, H. Prat

Le réseau TGD est organisé autour de lignes régulières, de lignes virtuelles, de services TAD et de transports scolaires.

Par délibération n°11709 du 15.10.2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a adopté un règlement des transports scolaires qui précise les règles et les modalités de fonctionnement des services de transports scolaires et de leur gratuité.

Les règles de fonctionnement des services autres que scolaires se doivent également d'être précisées.

Un règlement de service du réseau TGD a été élaboré. Il fixe les conditions d'utilisation du réseau TGD et permet à chaque usager de disposer de toutes les informations nécessaires :

- Titres de transports : tarifs et validité
- Règles de montée et descente du véhicule
- Règles de validations et de contrôles, y compris conditions des amendes
- Renseignements et réclamations, y compris objets trouvés
- Règles de comportements et discipline
- Conditions générales

Ce règlement sera disponible auprès du service client, sur simple demande téléphonique ou par mail. Il devra également être à disposition sur le site Internet du réseau TGD.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 02 avril 2010

N° identifiant : 039-200010650-20100325-3510-DE

- 1 -

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole exerce, depuis le 1er janvier 2008, la compétence d'organisation des transports urbains au sens du chapitre II du titre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi, et qu'elle devient à ce titre l'Autorité Organisatrice des Transports sur son territoire ;

Considérant que l'article 74 de la Loi du 13 Juillet 1999 précise que " l'arrêté de création d'une communauté d'agglomération ... vaut établissement d'un périmètre de transports urbains ".

Vu la délibération n°11709 du 15/10/2009 qui adopte le Règlement Communautaire des Transports Scolaires

Vu le Règlement de service du réseau TGD

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement de service du réseau TGD tel qu'annexé
- AUTORISE sa diffusion

Fait à Dole,
Le 25 mars 2010,
Le Président,